

Réunion du Conseil Municipal – 10 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 10 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoît GATINET, Maire d'Aizier.

Présents : BODILIS Magali, CARL Aline, FOLIOT Christophe, GATINET Benoît, HAINQUE Michel, HANIN Hervé, MARTIN Patrick, MAUPOINT Arnaud, MOREL Jacques, PENELLE Stéphane

Absents excusés : DUHAMEL Marie-Sabrina (donne procuration à FOLIOT Christophe)

Monsieur Christophe Foliot a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 7 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 11 (dont 1 par procuration)

Pour : 11 (dont 1 par procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

2. Appui à l'installation d'un restaurateur - Approbation du projet et du plan de financement

Monsieur le Maire **informe** le conseil municipal que

- la réception de chantier a eu lieu le 31 octobre 2017 avec quelques réserves qui seront levées dans 3 semaines.
- 3 candidats potentiels ont pris contact avec la mairie dont 2 candidatures très sérieuses.

Comme proposé lors du dernier conseil municipal, Michel HAINQUE **présente** la note relative aux différentes formules de gestion du restaurant.

Vu la délibération n° 2017-032 du 5 mai 2017

Vu la délibération n° 2017-043 du 7 septembre 2017

Monsieur le Maire **rappelle** que la commune souhaite entreprendre équiper la cuisine et la salle du restaurant. Les travaux envisagés ont pour objectif l'appui à l'installation d'un restaurateur.

Monsieur le Maire **informe** qu'il est possible de solliciter des aides financières.

Le coût global du projet est estimé à 82 402,84 € HT.

Monsieur le Maire **présente** le plan de financement prévisionnel :

Dépenses de matériels et d'équipements	Montants prévisionnels HT	Ressources prévisionnelles	Montant
Ensemble ventilation	8 302,41 €	FEADER sollicité (Leader)	60 000,00 €
Ensemble matériel de cuisine	49 111,05 €	Autofinancement Commune d'Aizier	22 402,84 €
Ensemble mobilier de salle et vaisselle	12 989,38 €		
Ensemble bar	12 000,00 €		
Totaux	82 402,84 €	Totaux	82 402,84 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décident** d'approuver le projet intitulé « Appui à l'installation d'un restaurateur » sous réserve de l'octroi de la subvention FEADER. Cet appui porte sur les équipements de cuisine et de restauration.
- **décident** d'approuver le plan de financement du projet intitulé « Appui à l'installation d'un restaurateur »
- **autorisent** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre du FEADER dans le cadre de la sous-mesure 19.2 « mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement locale
- **autorisent** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à cette demande d'aide financière.

Votants : 11 (dont 1 par procuration)

Pour : 11 (dont 1 par procuration)

Contre : 0

Abstention : 0

3. Gestion du personnel – Recrutement d'un agent non titulaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- le contrat CUI-CAE de notre employée communale prend fin le 13 novembre 2017

- suite à la décision du gouvernement de ne plus financer les contrats aidés, la commune ne peut plus bénéficier d'un contrat aidé
- un poste d'agent technique est créé et est vacant

Pour faire face à la vacance d'emploi d'un agent technique qui ne peut être pourvu dans des conditions statutaires, Monsieur le Maire propose de recruter Mme Marie-Thérèse GERGAUD en tant qu'agent technique non titulaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire sur la base de l'alinéa 1 de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier à compter du 14 novembre 2017 pour une durée de 12 mois et pour une durée hebdomadaire de 21h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité, de recruter Mme Marie-Thérèse GERGAUD pour une durée hebdomadaire de 21/35ème à compter du 14 novembre 2017.

Votants : 11 (dont 1 par procuration)

Pour : 10 (dont 1 par procuration)

Contre : 0

Abstention : 1

4. Gestion du personnel – Tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux décisions de cette séance, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs au 10 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide le tableau comme suit :

Filière	Grades	Nombre d'emplois	Horaire hebdomadaire
Administrative	Adjoint Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	1	16/35 ^{ème}
Technique	Adjoint Technique	1	21/35 ^{ème}

Votants : 11 (dont 1 par procuration)

Pour : 10 (dont 1 par procuration)

Contre : 0

Abstention : 1

11. Décision Modification n°3

Vu la décision du Conseil Municipal de recruter Mme GERGAUD,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de voter la décision modificative suivante au BP 2017 :

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

D 6413	Personnel non titulaire	+ 2 000 €
D 6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 500 €
D 64168	Autres emplois d'insertion	- 1 500 €
R 6419	Remboursement sur rémunération de personnel	- 1 000 €

Votants : 11 (dont 1 par procuration)

Pour : 10 (dont 1 par procuration)

Contre : 0

Abstention : 1

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Subventions communales** : suite au versement des subventions communales, Monsieur le Maire donne lecture des courriers de remerciements des associations suivantes : Section UNC Intercommunal, la Croix Rouge, AFM Téléthon.
- M. le Maire remercie les enseignants et les enfants scolarisés à Trouville-la-Haule pour les couronnes réalisées à l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 novembre.
- Une commission sera programmée pour la rédaction du bail commercial du restaurant et de ses clauses.

Séance levée à 21h20.